

LE FNAS? C'EST QUOI LE FNAS?

À QUOI ÇA SERT ?

SOLIDARITÉ ET MUTUALISATION

« Le FNAS est un organisme créé par la volonté conjugée des organisations d'employeurs et de salariés, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salariés des entreprises contribuant à son financement. »

Oui d'accord !

Mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Le FNAS est là pour nous aider à partir en vacances, à financer ces vacances ainsi que nos activités sportives, culturelles et de loisirs.

Les employeurs et les salariés du Spectacle Vivant subventionné, près de 30 ans après la création des Comités d'entreprise, se sont mis d'accord pour que tous les salariés soumis à la Convention Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles, souvent dite « Convention SYNDEAC », puissent bénéficier d'un accès privilégié aux vacances et aux activités sociales culturelles de loisirs, comme les salariés des entreprises dotées d'un Comité d'Entreprise.

Le FNAS, depuis 1973, est chargé de cette mission : faciliter cet accès pour tous les salariés des très nombreuses entreprises de moins de 50 salariés de notre champ conventionnel.

Son fonctionnement doit être aussi proche que possible de celui d'un Comité d'Entreprise. Il est géré par un Conseil de Gestion constitué de professionnels en exercice, représentant l'ensemble des salariés, « permanents » comme « intermittents », et élus par eux.

Ce sont eux qui, par leurs contacts quotidiens avec les autres professionnels, guident la réflexion et l'évolution du FNAS et de ses règles.

Les représentants des employeurs sont invités aux réunions du Conseil de Gestion.

Le FNAS est donc créé exclusivement pour distribuer des aides au financement de nos vacances et de nos activités sportives, culturelles et de loisirs.

La convention collective a créé aussi un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle : l'AFDAS.

À chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer des activités de formation.

Naturellement il a été nécessaire d'apporter quelques règles pour permettre au FNAS d'aider chaque année le plus grand nombre d'entre nous à prendre des vacances dans le lieu de son choix, à envoyer les enfants en sé-

jour, à participer au financement des activités sportives, culturelles, de loisirs et de bien-être des membres de nos familles.

Non, nous ne sommes pas obligés de partir en voyage organisé avec nos collègues de travail pour bénéficier du FNAS.

Le FNAS propose des séjours de groupe, les séjours de saison qui sont spécifiques à un moment particulier, mais nous offre aussi la possibilité de choisir nous-mêmes notre lieu de séjour à peu près partout dans le monde.

Sauf de rares cas particuliers, les séjours que proposent les professionnels du tourisme social ou marchand en France et dans le monde ouvrent droit à prise en charge.

Bien sûr, le FNAS nous invite à partir plutôt dans le cadre du Tourisme Social, un tourisme respectueux des vacanciers, des salariés, de la nature, bref un tourisme responsable, ancré dans les territoires. Tout sauf un tourisme au rabais !

Avec de nombreux autres Comités d'Entreprise, le FNAS investit dans des villages de vacances afin de participer activement au maintien de ce tourisme dont le but premier reste les vacances plutôt que le profit des actionnaires.

Les lieux de séjour sont nombreux, du secteur social ou non, répartis sur tout le territoire. Sous réserve qu'il soit organisé par un professionnel du tourisme, nous sommes entièrement libres de choisir le type de séjour qui nous convient, tels que :

Tous les campings du monde, les villages de vacances, les hébergements des grands réseaux, Gîtes de France, Accueil paysan, Clévacances, les propositions des organismes adhérents de l'UNAT et de l'ANCAV SC, les auberges de jeunesse dans le

monde entier, les refuges de montagne, les séjours itinérants, les voyages organisés par une agence de voyages, les hôtels partout dans le monde, etc.

Deux exclusions : les locations entre particuliers ou les échanges d'habitations et les séjours gratuits.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide financière, un séjour doit comporter au moins deux nuits en hébergement payant. Nous n'intervenons pas sur un voyage sans hébergement facturé.

Le principe est d'aider les familles qui en ont le plus besoin : c'est donc sur la base de notre quotient familial, le QF, que nous allons calculer le montant de la prise en charge.

Nous considérons que la personne avec laquelle nous partageons notre vie, nos enfants à charge comme les siens composent le foyer fiscal.

Chacun des membres de ce foyer a droit à des prises en charge plafonnées par type d'activité et de séjour, là encore en fonction de son QF (voir les grilles au centre de ce FNAS Mode d'Emploi).

Cela nous permet de favoriser le tourisme respectueux des valeurs que nous défendons, sans interdire de partir dans le cadre du secteur marchand.

Malgré ces limites, nous sommes chaque année des dizaines de milliers de personnes à bénéficier de l'aide du FNAS pour partir en vacances, pratiquer du sport, aller au cinéma, au spectacle, au musée et le FNAS fait tout pour que de nouveaux salariés nous rejoignent.

Depuis bientôt 50 ans, le FNAS évolue, avec la société dans laquelle nous vivons et les modes de travail des professionnels que nous sommes.

Vous découvrirez dans ce Mode d'Emploi l'ensemble des règles permettant de bénéficier de l'aide du FNAS. Si vous ne trouvez pas votre bonheur dans une activité répondant aux règles n'hésitez pas à nous interroger. Le Bureau exécutif du FNAS se penchera sur la question et votre demande hors cadre pourrait *in fine* y entrer.

Vous trouverez plus d'informations et les actualités sur notre site internet: www.fnas.net.

L'espace ouvrant droit, eod.fnas.net, est à votre disposition pour consulter ou mettre

à jour les informations que nous avons sur vous et votre famille. Vous pourrez aussi y trouver la liste des contrats de travail que nous connaissons, vos prises en charge, vos demandes en cours et les compléments d'informations que nous vous avons demandés.

N'hésitez pas à nous interroger, par téléphone, par courriel (les adresses sont en page 59) ou en venant nous voir les jours dédiés.

Nous continuons à tout mettre en œuvre pour que nous soyons toujours plus nombreux à profiter des services de notre organisme.

